

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

19/10/17  
ARRETE N° 0130/MERF/SG/DRF

*Portant nomination des membres de l'autorité scientifique de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*

**Le ministre de l'environnement et des ressources forestières,**

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacée d'extinction (CITES) signée le 3 mars 1973 et ratifiée par le Togo le 23 octobre 1978 ;

Vu la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2015-038/PR du 28 Juin 2015 portant composition du gouvernement et l'ensemble les textes qui l'ont modifié notamment les décrets n°2016-086/PR du 1<sup>er</sup> août 2016 et n°2016-087/PR du 02 Août 2016 portant nomination ;

Vu l'arrêté n°0092/MERF/SG/DRF du 30 juin 2017 portant mise en place de l'autorité scientifique de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;

Vu la correspondance n°178/FDS/17 du 24 août 2017 de la faculté des sciences de l'Université de Lomé, relative à la désignation des membres de l'autorité scientifique CITES.

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>:** Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres de l'autorité scientifique de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du Togo :

N°	Nom et prénoms	Grade	Domaine de compétence	Fonction
1	SEGNIAGBETO Hoinsoudé	Maître de conférences	Zoologie	Coordonnateur
2	AMEVOIN Komina	Professeur Titulaire	Entomologie	Membre
3	GUELLY AtsuKudzo	Professeur Titulaire	Botanique	Membre
4	AFIADEMANYO Komlan	Maître Assistant	Zoologie	Membre
5	ADJOSSOU Kossi	Maître Assistant	Botanique	Membre

**Article 2 :** Les membres de l'autorité scientifique CITES ont pour rôle d'assurer les missions de ladite autorité au Togo, conformément à l'article 2 de l'arrêté n°0092/MERF/SG/DRF du 30 juin 2017 portant mise en place de l'autorité scientifique de la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

**Article 3 :** Le secrétaire général du ministère de l'environnement et des ressources forestières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

**Fait à Lomé le, 03 NOV 2017**

Le Ministre de l'Environnement et des  
Ressources Forestières

**SIGNE**

**André Kouassi Ablom JOHNSON**

POUR AMPLIATION

### AMPLIATIONS

MERF.....1  
SG.....1  
Ttes Dtions MERF.....8  
UL.....1  
JORT .....1

Le Secrétaire Général



**SAMA Boundjouw**